



Affaire 03-030225
Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **28 janvier 2025** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **18**

Absents : **08**

Procurations : **03**

Total des votes : **21**

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 FÉVRIER
2025

L'an deux mille vingt-cinq le **TROIS FÉVRIER** à **DIX-HUIT HEURE DIX MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Emilie NALEM conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 07/02/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250206-DCM03-030225-DE
Date de télétransmission : 06/02/2025
Date de réception préfecture : 06/02/2025

Affaire 03-030225

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Le Maire rappelle que l'exercice budgétaire 2025 est l'avant-dernier du mandat 2020-2026 et s'effectuera dans un contexte très incertain au niveau national, en l'absence de loi de finances à l'heure du travail de préparation budgétaire. Malgré ces contraintes externes, la commune continue à tenir son cap en matière de propositions d'actions favorisant le lien social mais aussi en termes d'investissements pour améliorer les services publics et le quotidien des habitants.

Commencée en 2024, la démarche de désendettement progressif, au rythme de l'encaissement des subventions, permettra d'aborder la prochaine phase du plan pluriannuel d'investissements sur des bases financières saines. Des efforts de meilleure gestion des services au quotidien sont mis en œuvre, notamment s'agissant des stocks et de la maîtrise de la consommation d'énergie.

De nouveaux chantiers sont en cours ou démarrent dès ce premier trimestre : remise à niveau de la rue Louis Carron, reconstruction du pont Frémicourt Bras-Piton, aménagement des espaces publics du Cœur de Ville, livraison du rucher communal. A l'heure où la commune a officiellement dépassé le cap des 7 000 habitants et continue sa croissance, le développement des infrastructures adaptées aux besoins des habitants de demain reste primordial, sur tous les pans sociaux, éducatifs, culturels, sportifs et associatifs.

Améliorer le quotidien de notre population reste notre crédo, c'est pourquoi les réflexions seront accélérées sur les projets stratégiques que sont la construction de l'unité de transformation, l'extension-reconstruction du quartier des écoles Claire Hénou-Myosotis et de l'ancien collège Gaston Crochet, mais aussi le développement d'un réseau d'eau agricole, en partenariat avec la CIREST, la Chambre d'Agriculture et nos agriculteurs, afin de mieux faire face aux périodes de sécheresse, telles que celle traversée aujourd'hui par La Réunion.

Concevoir l'unité de transformation végétale et animale, promesse de 300 emplois directs ou indirects, livrer les serres anticycloniques, mais aussi anticiper les besoins en bâtiments adaptés pour accueillir nos enfants dans des lieux toujours plus propices à l'éducation. Voilà les ambitions de la commune pour son territoire, dont l'une des premières reste inchangée : développer et soutenir l'agro-tourisme pour apprendre à mieux produire, à mieux consommer et à mettre en valeur nos richesses agricoles et nos savoir-faire. C'est aussi donner la capacité à chaque Palmiplainois de produire son propre revenu.

Les engagements pris en début de mandature sont aujourd'hui tenus et cette année permettra d'aller encore au-delà. La prospective comptable montre que la commune est en capacité de poursuivre son investissement ; malgré une épargne nette négative au compte administratif 2023, les organismes bancaires continuent d'accorder la confiance aux projets communaux. Les efforts qui seront faits pour mieux cadrer les dépenses permettront d'améliorer les indicateurs, tout comme la confirmation de l'évolution réelle des ressources fiscales et des dotations, après ce temps d'incertitude budgétaire et financière au niveau national (cf. ci-après).

La philosophie envisagée depuis les exercices budgétaires précédents reste ainsi stable :

- Maintenir le cap des ambitions pour La Plaine des Palmistes ; la croissance continue de la population est un défi pour le territoire et doit conduire à garder notre regard tourné vers un avenir qui permette à tous de s'épanouir à La Plaine des Palmistes ;
- Conserver une rigueur certaine, doublement nécessaire au regard du contexte national particulièrement incertain cette année, qui va obliger à préparer le budget dans une prudence encore plus importante que lors des exercices précédents.

Comme pour les exercices précédents, tout nouveau projet, qu'il s'agisse d'un projet en fonctionnement ou en investissement, sera mis en œuvre après recherche de cofinancement, notamment au titre du nouveau programme opérationnel des fonds européens pour la période 2021-2027 sous l'égide de la région Réunion et le fonds d'accélération écologique dans les territoires (« fonds vert ») prévu par l'Etat. La commune profite déjà d'un partenariat intact avec le Département de La Réunion, dans le cadre du Pacte Départemental et Territoire, qui vient

remplacer l'ancien Pacte de Solidarité Territoriale (1^{ère} et 2^e génération). Une attention particulière sera apportée aux différents appels à projets qui émaillent le cycle budgétaire (Agence Nationale du Sport, Française des Jeux, crédits spécifiques de l'Etat, etc.), en lien avec nos projets en matière de nutrition, d'activité physique et de santé.

BUDGETS VILLE ET ANNEXES

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n°1015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016*841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains projets. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population palmyrainoise, tout en intégrant un contexte économique national incertain, en l'absence de loi de finances initiale pour 2025, ainsi que de la situation régionale.

Comme pour le rapport d'orientations budgétaires proposé les années précédentes, la rétrospective financière sur 3 ans permet de mesurer l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune, l'objectif consiste, d'une part, à diagnostiquer rapidement les risques encourus, d'autre part à renforcer la définition d'une stratégie financière pluriannuelle.

Le rapport qui vous est proposé d'examiner présente les éléments du contexte national (I), socle de prospectives budgétaires dans lesquels s'inscrivent le projet du budget 2025 (II), qui conformément aux dispositions de la loi NOTRe, est enrichi de développements consacrés aux enjeux de la dette.

Enfin, il présente les propositions d'actions pour 2025 (III).

1. LE CONTEXTE POLITIQUE, FINANCIER ET ECONOMIQUE

1.1 Un contexte financier tendu

L'« accident » budgétaire sur les recettes de l'Etat fin 2023, qui a sensiblement dégradé la trajectoire, a conduit à un dérapage majeur du déficit public de l'année 2023, révisé à 5,5 % du PIB, bien loin des 4,9 % inscrits dans les derniers textes financiers. La dette publique atteint quant à elle 110,6 % du PIB au 31 décembre 2023.

Depuis l'annonce du rehaussement du déficit public de 2023, le ministère de l'Économie et des finances a déjà annulé 10 milliards de crédit en février et gelé 10 milliards d'euros de crédits supplémentaires en juillet.

Face à un nouveau risque de dérapage du déficit à 6,1 % du PIB en 2024 bien supérieur aux 5,1 % visés, c'est peut-être à nouveau 16 Md€ d'économies supplémentaires qui auraient dû être réalisées sur 2024 pour tenir les objectifs.

Pour 2025, le projet de PLF censuré avait pour enjeu de ramener le déficit à 5%, et évaluait « l'effort de consolidation budgétaire » à 60 Md€, dont 40 Md€ de réduction des dépenses et 20 Md€ de hausse des prélèvements obligatoires.

Sous le coup d'une procédure pour déficit excessif ouverte le 26 juillet dernier par la Commission Européenne, la France avait normalement jusqu'au 20 septembre pour indiquer à Bruxelles comment et à quelle allure elle comptait redresser les comptes publics. Compte tenu du contexte politique et le retard pris sur le PLF 2025, le précédent gouvernement avait ainsi demandé à la Commission Européenne, un délai supplémentaire pour l'envoi de sa stratégie budgétaire.

Pour rappel, le Pacte de stabilité et de croissance fixe les limites du déficit public à 3% du PIB et celui de la dette à 60% du PIB. Ces règles ont été suspendues entre 2021 et 2023, afin de protéger les Européens face à la crise sanitaire du Covid-19 et aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Si le déclenchement de la procédure n'implique pas nécessairement des sanctions, elle prévoit un travail renforcé de coordination avec la Commission Européenne pour enrayer l'endettement sur quatre à sept années.

1.2 Une conjoncture économique qui reste dégradée

L'OCDE a indiqué qu'elle prévoyait une croissance mondiale stable à 3,2 % en 2024, comme en 2025.

Alors que les États-Unis échappent toujours au ralentissement, la situation conjoncturelle reste toujours dégradée dans les pays européens, principalement du fait de l'impact de la crise énergétique.

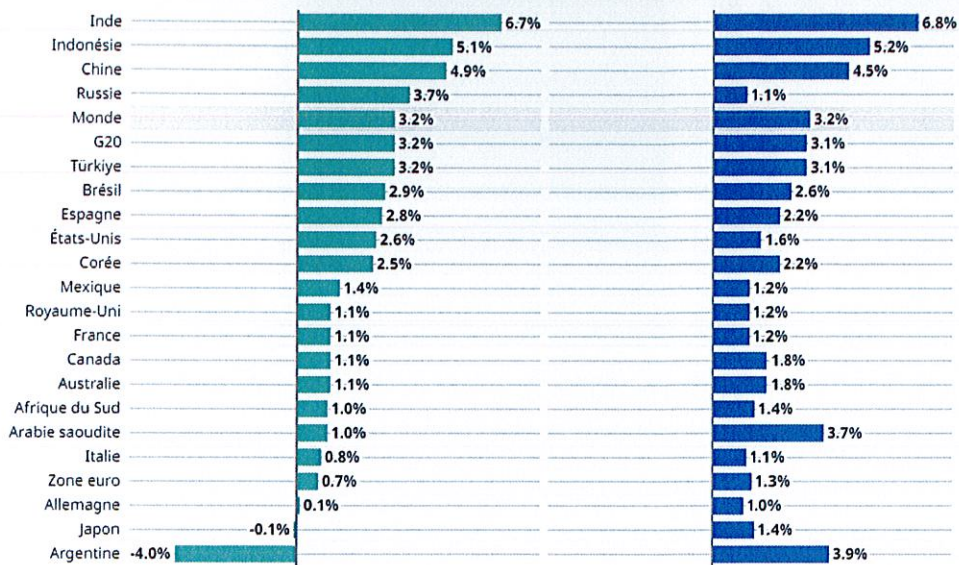
En Chine, la croissance devrait résister malgré la crise du secteur immobilier. Les indicateurs conjoncturels signalent une certaine accélération de la production et amorce une croissance annuelle de 4,9 % en 2024 mais devrait ralentir légèrement en 2025, à 4,5%,

En Europe, la croissance serait de 0,7% en 2024, contre 0,5% en 2023. Une croissance « faible », qui devrait tout de même remonter à 1,3% en 2025.

En France, la rigueur budgétaire et les prix de l'énergie risquent de peser sur la croissance économique. La croissance serait de 1,1 % en 2024 et resterait à la traîne par rapport à la zone euro avec une croissance de 1,2 % en 2025.

Projections des taux de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



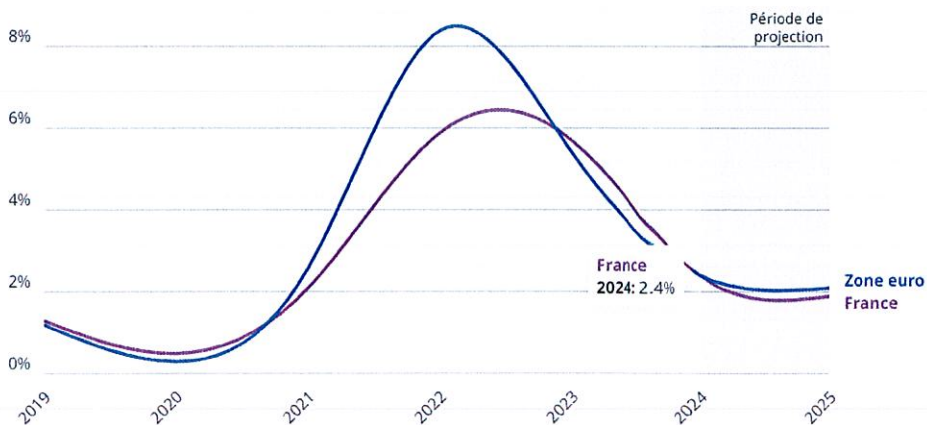
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

L'inflation globale a continué de diminuer dans la plupart des pays européens, en partie grâce à la poursuite du recul de l'inflation alimentaire et à une inflation faible, voire négative, de l'énergie et des biens. En conséquence, l'inflation est maintenant au niveau ou proche de l'objectif visé. L'inflation des services s'avère néanmoins toujours persistante.

En septembre, l'inflation était de 2,4 % en France (5,7 % en 2023 et 5,9 en 2022), expliquée principalement par une forte accélération des prix de l'énergie, notamment ceux du gaz, compensée par un ralentissement des prix des services et de l'alimentation.

L'inflation reflue vers les objectifs des banques centrales

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

Baisse des taux directeurs de la BCE : la convergence de l'inflation vers la cible de 2 % à conduit la Banque centrale européenne à amorcer une baisse de ses taux directeurs. Après juillet et septembre 2024, la BCE poursuit sur la voie de l'assouplissement monétaire en octobre 2024. Son principal taux directeur, le taux de dépôt, passe à 3,25% (4,25 % en juin 2024).

1.3 Le contexte économique et social demeurant préoccupant à La Réunion

L'activité économique de l'Île continue de se dégrader et au second trimestre 2024, l'indicateur du climat des affaires (ICA) tenue par l'IEDOM recule de 4,8 points pour s'établir à 93.

L'inflation, bien qu'en baisse (+ 2,7 % en août 2024 contre 4,2 % en janvier 2024), continue de peser sur la consommation des ménages. L'investissement des entreprises reste en berne, tandis que le marché immobilier poursuit son ralentissement. Les projections pour ce second trimestre restent également défavorables.

Le secteur du BTP est particulièrement touché, ce qui conduit les entreprises à anticiper la baisse de leur chiffre d'affaires en adaptant leurs effectifs.

Au 2nd trimestre 2024, le taux moyen des crédits à l'équipement des entreprises passe à 4,65 % contre 4,83 % au trimestre précédent. Le taux moyen des crédits aux particuliers est quant à lui à 6,23 % pour les prêts à la consommation et à 3,93 % pour les crédits à l'habitat. La tendance à la baisse des taux commerciaux reste encore insuffisante pour relancer très significativement l'immobilier et la consommation. Sur le long terme, on peut espérer une relance de la production de crédit et des transactions immobilières et une meilleure facilité d'accès au crédit immobilier.

Au 1er trimestre 2024, le taux de chômage à La Réunion s'établit à 17 % de la population active, contre 7,5 % au niveau national. Un niveau tout de même significativement en deçà de sa valeur pré-COVID (21 % en 2019).

Les indicateurs restent toujours aussi alarmants en termes de précarité : 36 % de la population réunionnaise (319 300 personnes) vit sous le seuil de pauvreté. 2 personnes sur 5 sont couvertes par les minima sociaux (AAH, ASS ou RSA). Il existe des écarts de prix entre La Réunion et l'Hexagone qui varient en moyenne de 9 % jusqu'à 37 % pour l'alimentaire, un parc social toujours plus sous tension et un parc privé de plus en plus inaccessible (un des loyers au m² les plus élevés de France, augmentation des vacances de logements et résidences secondaires). Enfin, près de 4 Réunionnais sur 10 sont touchés par la crise du logement.

2. LES PRINCIPES DE BASE DE LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

2.1 Les grands enjeux stratégiques

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit de nouveau en effet dans un contexte économique et géopolitique qui se dégrade. Le niveau de l'inflation continuera à rester élevé, bien que les prévisions prévoient un arrêt de sa progression dans le courant de l'année à venir. La situation géopolitique toujours affectée par la guerre en Ukraine, renchérie également par les tensions au Moyen-Orient, pourrait aggraver les prévisions. La nouvelle politique commerciale des Etats-Unis souhaitée par les Etats-Unis aura certainement des effets sur les échanges mondiaux.

Les grands axes de ce budget s'inscrivent dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres :

- L'optimisation des charges de fonctionnement, en maîtrisant mieux les différents coûts et en améliorant la gestion des stocks,
- La préservation de la capacité à investir, en poursuivant une démarche volontariste d'amélioration des infrastructures sur le territoire et continuer à mettre l'accent sur le développement économique et agricole,
- Continuer à gérer de façon dynamique l'endettement en privilégiant les opérations subventionnées et pour limiter les périodes de mobilisation de l'emprunt.

Cette prospective est basée sur les éléments de rétrospective suivants :

en K€	2022	2023	2024 PREV
Recettes de fonctionnement	13 562.81	14 872,64	13 786,09
Dépenses de fonctionnement	12 806.06	14 726,20	13 463,77
<i>dont intérêts de la dette</i>	33.54	320,16	413,41
Recettes d'investissement	5 819.72	29 110,95	17 065,53
<i>dont emprunts souscrits</i>	-	13 069,48	2 100,31
Dépenses d'investissement	5 935.37	29 093,07	16 146,57
<i>dont capital de la dette</i>	454.44	2 005,81	4 079,65

en K€	2022	2023	2024 PREV
Epargne brute	491.76	146,67	322,32
Epargne nette	36.63	-7352,00	- 7 657,33

en K€	2022	2023	2024 PREV
Encours au 31 décembre	12 692.55	18 052,61	10 244,39
Capacité de désendettement (en année)	25.81	-125,65	31,78
Emprunt	7 893.26	13 069,48	2 100,30

NB : pour mémoire, au-delà des outils internes, la commune est accompagnée par Finance Active pour le suivi de la dette. Les données communiquées ressortent de l'état de la dette de la commune de La Plaine des Palmistes au 31 décembre 2024.

2.2 L'équilibre de la section de fonctionnement

2.2.1 Les principales recettes de fonctionnement

a) La fiscalité directe

La commune maintient ses taux de fiscalité locale inchangés. La mise en service des équipements structurants, prévus dans la prospective budgétaire du début de mandature, se fait à un coût maîtrisé, qui permet d'éviter tout impact fiscal. Un effort particulier est fait par les services pour obtenir des subventions en fonctionnement, pour accompagner les divers projets socio-éducatifs (Savoir Nager, Extension d'ouverture de la Médiathèque).

Dans l'attente du vote de la loi de finances pour l'année 2025, les produits fiscaux qui seront perçus cette année sont fixés en stricte référence de ceux perçus pour l'année 2024.

en K€	Retrospective			Prospective		
	2022	2023	PREV 2024	2025	2026	2027
Taxe d'habitation						
Base nette imposable taxe habitation	1 336,48	1 525,01	1 567,38	1 567,38	1 598,73	1 630,70
Evolution n-1	12,42%	14,11%	2,78%	0,00%	2,00%	2,00%
Taux taxe habitation						
Taux taxe habitation	16,86%	16,86%	16,86%	16,86%	16,86%	16,86%
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe d'habitation						
Produit de la taxe d'habitation	225,33	257,12	264,26	264,26	269,55	274,94
Evolution n-1	11,05%	14,11%	2,78%	0,00%	2,00%	2,00%
Taxe sur le foncier bâti						
Basse nette imposable taxe foncière sur le bâti	4 254,03	4 601,17	4 875,00	4 875,00	4 972,50	5 071,95
Evolution n-1	4,99%	8,16%	5,95%	0,00%	2,00%	2,00%
Taux taxe foncière sur le bâti						
Taux taxe foncière sur le bâti	47,16%	47,16%	47,16%	47,16%	47,16%	47,16%
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti						
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 004,60	2 169,91	2 299,05	2 299,05	2 345,03	2 391,93
Evolution n-1	5,17%	8,25%	5,95%	0,00%	2,00%	2,00%
Produit du "Coco"						
Produit du "Coco"	159,54	172,59	182,97	182,97	193,43	193,43

b) La structure des autres recettes de fonctionnement du budget principal

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe (art 7311) (l'octroi de mer, la taxe sur les carburants, les droits de mutation).

Pour l'octroi de mer et la taxe sur les carburants, les produits seront en faible augmentation en 2025 :

- L'octroi de mer devrait rester stable et s'établir à 6 400 000 euros, en légère progression de l'ordre de 3 % ;
- La taxe sur les carburants voit son produit progresser faiblement, d'environ 13 000 euros, pour passer de 941 327 euros en 2024 à 954 969 euros en 2025.

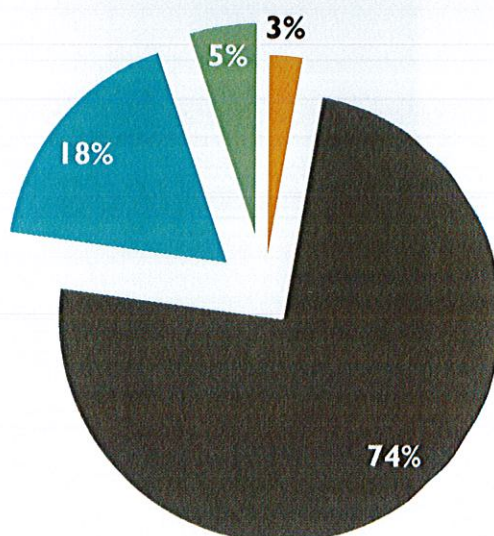
Dotations : elles représentent les recettes du chapitre 74 (dotation globale de fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations telles que la Prestation d'Accueil et Restauration Scolaire (PARS) versée par la CAF pour le financement des cantines scolaires (montant revalorisé à 2,20 euros par repas servi depuis le 1^{er} janvier 2025) ainsi que la Dotation Biodiversité.

Recettes diverses : elles regroupent notamment les produits des services (recettes tarifaires), les loyers et les cessions d'immobilisations. La commune continue de bénéficier du concours spécifique de la DAC-OI au titre de la médiathèque (dotations en faveur du renouvellement du fonds d'ouvrages et pour permettre l'extension des horaires d'ouverture).

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées essentiellement de recettes fiscales et de dotations. A noter que pour les projections financières à partir de 2026, un taux d'évolution de 2 % est retenu pour fonder les hypothèses d'évolution, prenant en compte l'augmentation de la population et l'augmentation du kilométrage linéaire de voiries communales déclarée, suite à l'audit mené par le cabinet GEOPTIS (passage de 65 kilomètres à 109 kilomètres de voirie)

Pour l'exercice 2024, la répartition des recettes réelles de fonctionnement (RRF) serait la suivante (*dans l'attente de la finalisation du compte administratif*) :

REPARTITION DES RRF PREV 2024



- Produits des services et des domaines
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres recettes d'exploitation

en K€	Retrospective			Prospective		
	2022	2023	PREV 2024	2025	2026	2027
Produits des services et des domaines	409,64	341,99	370,18	370,00	370,00	370,00
Evolution n-1	28,74%	-16,51%	8,24%	-0,05%	0,00%	0,00%
Impôts et taxes	9 633,16	9 330,77	10 259,20	10 360,00	10 567,20	10 778,54
Evolution n-1	9,04%	-3,14%	9,95%	0,98%	2,00%	2,00%
Dotations et participations	2 495,80	2 376,79	2 443,71	2 468,15	2 517,51	2 567,86
Evolution n-1	15,59%	-4,77%	2,82%	1,00%	2,00%	2,00%
Autres recettes d'exploitation	1 026,84	1 904,98	713,00	700,00	500,00	500,00
Evolution n-1	15,23%	46,10%	-167,18%	-1,86%	-40,00%	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 565,44	13 954,53	13 786,09	13 898,15	13 954,71	14 216,40
Evolution n-1	10,20%	2,79%	-1,22%	0,81%	0,41%	1,84%

Après l'augmentation importante (+ 10,20%) en 2022, les recettes de fonctionnement progressent moins vite, sous l'effet de la variation des montants des « autres recettes d'exploitation ».

Depuis l'exercice 2024 (mise en œuvre de la nomenclature M57), les recettes de cession de terrain sont directement perçues en section d'investissement. Les produits des services et des domaines sont maintenus, par prudence, à leur niveau constaté pour l'année 2024. La Fête des Goyaviers se tiendra sous le même format que celui de l'an passé.

Sous réserve de confirmation des dernières écritures, les impôts et taxes augmentent de 9,95 % en 2024, par rapport à l'exercice 2023, grâce essentiellement à la revalorisation des bases de la valeur locative, servant au calcul des taux des taxes foncières (foncier bâti et foncier non bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire.

Les dotations de l'Etat ont progressé de près de 2,82 % euros en 2024. Dans l'attente de la loi de Finances pour l'année 2025, leur montant reste stable dans le cadre du travail de préparation budgétaire. La commune pourra néanmoins s'attendre à une revalorisation de ces dotations, sous l'effet de la légère progression du nombre d'habitants et du linéaire de voiries communales nouvellement déclaré. Pour l'heure, des taux modérés d'évolution d'1 % en 2025 et de 2% pour les exercices suivants sont retenus dans la prospective.

Les principales dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : Il s'agit de l'ensemble des dépenses du chapitre 011. Au sein des frais généraux, figurent, outre les fluides (eau électricité, télécommunications), le carburant et l'alimentation pour les cantines scolaires les fournitures et prestations de services (travaux, fournitures, services extérieurs) nécessaires au fonctionnement des services communaux. Dans la continuité des projets menés depuis 2020 (isolation thermique, acquisition de véhicules électriques, etc.), les actions de maîtrise de consommation énergétique vont se poursuivre en 2025.

Pour ce chapitre, le budget par service mis en place depuis 2023 pour maîtriser les consommations sera reconduit. Cette méthode de gestion des engagements et de responsabilisation des responsables et chefs de service dans l'engagement de la dépense a permis de limiter l'augmentation des dépenses au sein du chapitre 011. Un effort plus important de meilleure prévision de la dépense sera fait dans la préparation du budget définitif.

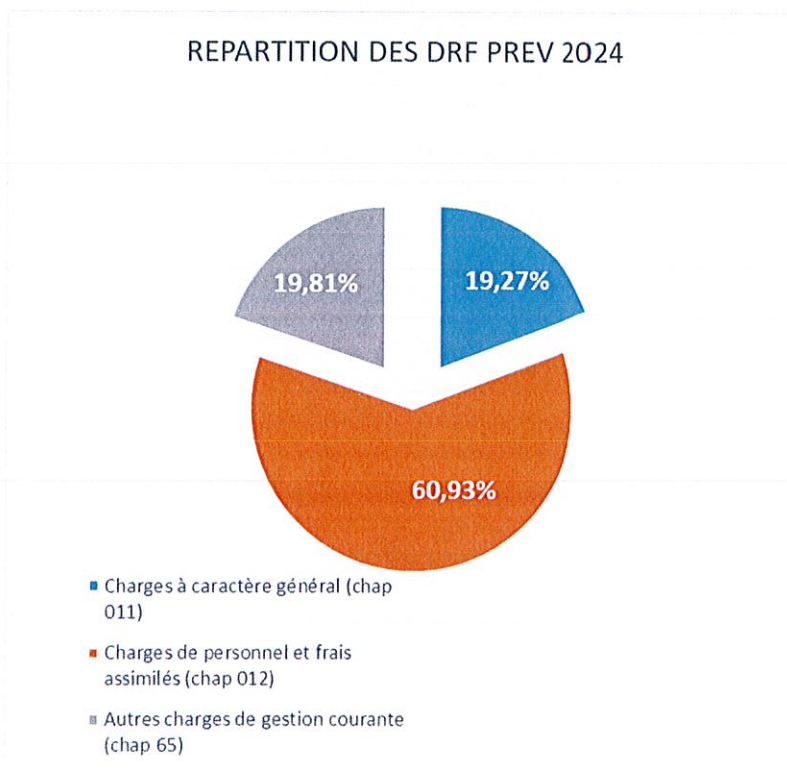
Charges de personnel et frais assimilés : Elles comprennent les dépenses au chapitre 012, avec une évolution évaluée à (+) 2 % par rapport à 2024, au titre du glissement vieillesse-technicité (GVT).

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : Elles concentrent essentiellement le financement du SDIS, les subventions versées aux tiers (aides au secteur associatif, y compris CCAS et Caisse des Ecoles) ainsi que les indemnités versées aux élus.

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts issus de la prospective.

Autres dépenses : Elles sont composées notamment des charges exceptionnelles (les prix aux lauréats et la prime de rentrée pour les études supérieures) ainsi que les provisions pour risques.

Pour l'exercice 2024, la répartition des dépenses réelles de fonctionnement serait la suivante :



en K€	Retrospective			Prospective		
	2022	2023	PREV 2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (chap 011)	2 260,03	2 394,61	2 502,55	2 500,00	2 546,00	2 592,85
Evolution n-1	30,17%	5,95%	4,51%	-0,10%	1,84%	1,84%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8 086,49	7 515,96	7 913,49	8 070,00	8 231,40	8 396,03
Evolution n-1	6,64%	-7,06%	5,29%	1,98%	2,00%	2,00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 926,61	2 167,26	2 572,62	2 570,00	2 500,00	2 500,00
Evolution n-1	-8,90%	12,49%	18,70%	-0,10%	-2,72%	0,00%
Charges financières (chap 66)	43,28	320,16	413,41	255,45	150,00	150,00
Evolution n-1	29,43%	639,74%	29,13%	-38,21%	-41,28%	0,00%
Autres dépenses de fonctionnement	112,10	245,06	61,70	150,00	150,00	150,00
Evolution n-1	38,48%	118,61%	-74,82%	143,11%	0,00%	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 428,51	12 643,05	13 463,77	13 545,45	13 577,40	13 788,87
Evolution n-1	7,08%	1,70%	6,10%	0,60%	0,24%	1,53%

Les dépenses de gestion de la commune connaissent une augmentation importante, du fait en grande partie de la mise en service de la piscine municipale ayant entraîné des recrutements ; des opérations de rattachement pourraient être menées avant le vote du compte administratif, afin d'améliorer la sincérité du résultat comptable. Sous réserve donc du compte administratif en cours de finalisation, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de (+) 6,10 %. Les efforts seront engagés pour stabiliser le niveau des dépenses 2025 au niveau constaté pour l'année 2024, notamment sur les postes ayant connu la plus forte évolution :

- (+) 4,51 % pour les charges à caractère général ; essentiellement liées à la hausse du coût de l'énergie et la mise en service de la piscine municipale
- (+) 5,29 % pour les dépenses de personnel ; cette augmentation est à mettre en relation avec le renforcement de certains services, mais également le coût des nouveaux personnels au sein de la piscine municipale et de la médiathèque (1 recrutement pour la médiathèque)
- (+) 18,70 % pour les autres charges de gestion courante ; cette hausse est due essentiellement à l'admission de créances en non-valeurs et annulations de créance sur les exercices précédents, qui permettent de disposer d'un résultat plus conforme à la réalité comptable
- (+) 29,13 % pour les charges financières ; jusqu'à l'encaissement des dernières subventions liées au plan de relance REACT-UE, la commune a supporté le coût mensuel ou trimestriel des intérêts liés aux préfinancements conclus sur la période 2022 et 2023

Face à ces évolutions, les mesures correctives suivantes sont envisagées, pour les postes ayant connu les plus fortes évolutions en 2024 :

- En matière de charges à caractère général, l'accent sera mis dans la préparation du budget par service, sur une meilleure prévisibilité des dépenses. Dans l'attente du vote du budget, un blocage des crédits ouverts est mis en place et un second seuil sera créé pour ne pas dépasser le montant des dépenses réalisées en 2024 dans l'attente de la loi de finances 2025
- En matière de charge de personnel, un travail important sera réalisé sur la maîtrise globale de la masse salariale et la préparation des départs en retraite, en veillant à redéployer les agents en interne. Il doit être noté que la baisse du taux de prise en charge des contrats PEC, combinée à la baisse de la durée mensuelle de temps de travail (passage de 112 heures à 101 heures), pourrait avoir un impact sur cet effort de maîtrise, afin de ne pas créer de conséquences négatives sur certains services publics prioritaires (notamment les écoles).
- En matière de charges de gestion courante, le travail sera mené en lien avec le SGC pour prévoir, autant que faire se peut, dès le vote du budget les crédits nécessaires pour prendre en charge certaines dépenses exceptionnelles (admissions en non-valeur, créances irrécouvrables)
- Enfin, s'agissant des charges financières, la poursuite du désendettement progressif de la commune permettra de réduire la charge des intérêts, permettant de regagner des marges de manœuvre estimées à (+) 200 000,00 euros. La volonté sera de mobiliser les éventuels nouveaux prêts relais sur des périodes courtes, afin de limiter le poids des intérêts.

A titre de précision complémentaire, le tableau ci-après récapitule le montant prévisionnel des subventions aux associations et établissements publics (chapitre 65 – autres charges de gestion courante) :

Association-Etablissement Public	Montant des avances déjà votées	Montant prévisionnel des subventions pour 2025
CCAS	650 000 €	1 350 000,00 €
Caisse des Ecoles	15 000 €	30 000,00 €
Subventions aux associations	130 500 €	500 000,00 €
Régime d'aide aux déplacements des sportifs		20 000,00 €
	TOTAL	1 900 000,00 €

2.3 L'équilibre de la section d'investissement

2.3.1 Le programme pluriannuel d'investissement du budget principal 2025 – 2027

Les exercices budgétaires 2022 à 2024 ont été marqués, pour les deux premiers, par la livraison de plusieurs opérations structurantes et, pour l'exercice écoulé, par la volonté d'encaisser les différentes subventions afin de solder les prêts relais souscrits auprès des divers financeurs. La programmation 2025-2028 demeure ambitieuse, mais elle sera marquée par la volonté de poursuivre la réduction du poids de la dette, en veillant à trouver des ressources propres pour financer les investissements. Conformément aux dispositions du règlement budgétaire et financier adopté dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, les investissements pourront faire l'objet d'une présentation en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), telle que le permet déjà le programme pluriannuel d'investissements.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N et représente alors la limite maximale de liquidations autorisées au titre de N¹.

Cinq axes continuent de guider la politique d'investissements, pour l'année 2025 :

- Le développement économique et agricole, avec notamment la poursuite de l'opération Centralité 2^e Village et la réalisation des serres anticycloniques de Bras-Piton, dont les livraisons auront lieu au cours de cette année. Les travaux d'aménagement des espaces publics du Cœur de Ville donneront une nouvelle âme à notre territoire et permettront encore plus de capter les flux de visiteurs et de touristes. Les études relatives aux Halles du Cœur de Ville (en remplacement du marché forain actuel)

¹ Les AP sont décidées et modifiées par le conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou décision modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation.

La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre. Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins dans le cas d'une maîtrise d'œuvre interne ou notification du marché en maîtrise d'œuvre externe. Le chiffrage de l'AP est réalisé en coût complet et comporte un poste aléas et révisions.

Si le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel, de besoins ou de contraintes d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révision ou, au contraire, trop important, l'AP pourra faire l'objet d'une révision, avec ajustement des derniers CP, soumise à la validation du conseil municipal.

Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées.

permettront de visualiser notre développement économique et territorial de demain. Enfin, grâce au partenariat avec le Département de La Réunion, le Village Bien-Être verra le jour dans les prochains mois. En matière agricole, les études relatives à la création de l'unité de transformation démarrent dès ce premier semestre 2025.

- L'éducation, la culture et la préservation de notre biodiversité ; l'année 2025 sera celle du démarrage opérationnel du projet de réhabilitation du groupe scolaire « Myosotis – Claire Hénou – ancien collège Gaston Crochet », déjà accompagnés par l'AFD dans le cadre des études pré-opérationnelles. Au 1^{er} Village, les équipements sportifs et de loisirs utilisés par l'école Zulmé Pinot seront totalement réhabilités. La commune candidatera par ailleurs à l'appel à projets du FEDER, afin de réhabiliter l'ancienne bibliothèque Marc-Henri Pinot en musée de l'Histoire de La Plaine et du peuplement de La Réunion. En matière de préservation de la biodiversité, le démarrage des études relatives à l'opération de renaturation du secteur Bras-Creux permettront de poursuivre les efforts déjà engagés en matière de remise en valeur de notre flore d'exception.
- La résiliation du réseau routier et la promotion des modes doux de déplacements poursuivent leur déclinaison sur le territoire : finalisation de la reconstruction du pont Frémicourt Bras-Piton, livraison de la première phase des pistes cyclables, livraison de l'opération de remise à niveau de la rue Louis Carron, démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la remise à niveau de diverses voies publiques en intégrant trottoirs et pistes cyclables.
- Les services publics de proximité, comprenant prioritairement l'opération Habitat Inclusif à proximité du bâtiment réhabilité du CCAS, la réhabilitation de la maison de quartier Ritou et la finalisation de l'étude pour la maison funéraire

Le programme pluriannuel d'investissements se décline donc comme suit (deux pages suivantes au format A3) :

Aménagement Chapelle Vauzy	331 877,45	260 183,53	DETR	80,00%																	0	0	0			
Aménagement des vols Th. Robert Romario	169 034,31	208 644,73	DETR	80,00%																			0	0		
Matériel informatique pour les écoles	80 000,00	80 000,00	ETAT	100,00%																				0	0	
Contrat de location véhicule	2 200 000,00	2 207 000,00	DETR	80,00%	480 000	289 862	1 500 000	159 400															1 000 000	829 422	0	0
Travaux d'habilitation ECHA	2 704 714,60	2 709 262,06	FIS 80%	80,00%																				0	0	
Aménagement l'école de Grand Adrien Esbert	115 800,00	124 775,00	ETAT 80 %	80,00%	49 810	38 800																		0	0	
Acquisition de véhicules	100 000,00	102 750,00	Fonds propres - DEPENSES (ART 181 B 1°)	MMA	102 750	100 000																		0	0	
Mobilier d'œuvre artistique moderne	105 000,00	114 877,45	ETAT 80%	80,00%	114 877,45	83 502																		0	0	
Mobilier d'œuvre contemporaine Est-Crest	76 800,00	82 502,40	Fonds Prop.	80,00%		82 502,40	82 502,40	82 502,40																0	0	
Actes Divers/Activité AMP Caguer de Tarnay	44 000,00	47 000,32	Prévision de l'année 2024	100,00%		47 000,32	44 000	44 000																47 000	44 000	
Aménagement école de natation	118 000,00	124 775,00	PCR	80,00%																				0	0	
Aménagement école de natation	88 800,00	95 480,00	PCR	80,00%																				0	0	
Mobilier d'œuvre contemporaine Ecole St Augustin	102 000,00	110 800,00	PCR	80,00%																				0	0	
Prévision Centre Technique Bercy/Idf	500 000,00	542 000,00	PCR	80,00%																				0	0	
Jeudun CVA	50 000,00	54 200,00	FONDS PROPRES	0,00%																				0	0	
Sanctification de la Maison de Charles Rivis	11 000,00	12 296,00	PRIS 80%	80,00%	0	0																		0	0	
Création du musée communal	71 000,00	77 035,00	PRIS 80%	80,00%	129 742	0	25 500	38 800																28 800	36 800	
Construction de serre agricole associatives	1 440 000,00	1 562 000,00	PRIS 80%	80,00%	1 374 823	284 000	1 200 000	1 050 000																1 000 000	1 050 000	
Acquisition de mobilier électrique, hydrique et de vidéo électronique	776 800,00	842 077,00	PRIS 80%	80,00%	81 248	37 785	8																	0	0	
Travaux de création de l'éclairage d'éclairage	20 000,00	32 000,00	PRIS 80%	80,00%																				0	0	
Remise à neuf de la rue Jean Curien	747 700,40	808 800,00	PRIS 80%	80,00%	740 295		240 000	240 000																82 000	240 000	
Remise à neuf de la rue Jean Curien	1 170 000,00	1 231 200,00	PRIS (en PRIS) - FIC 2024 (CVA)	80,00%			1 031 200	1 031 200																1 031 200	1 031 000	
Création de la Maison Française	1 402 000,00	1 497 000,41	PRIS (en PRIS) - CVA 2024 (CVA)	70,00%			633 123	412 337	305 684															1 000 000	1 029 843	
Rehabilitation d'un village de vacances	762 600,00	784 600,00	PRIS (en PRIS)	80,00%			488 925	298 400	298 400															784 625	884 000	
Éclairage public éclairé	88 000,00	104 800,00	FONDS PROPRES				70 180																			
Éclairage public	58 800,00	649 073,00	PRIS (en PRIS)	80,00%			288 220	160 400	207 245	288 220														0	0	
Remise à neuf des escaliers sportifs et de la rue Émile	108 000,00	102 000,00	Fonds de réserve de fonctionnement (CVA)	80,00%			188 000	134 400																0	0	
Éclairage public de la rue	84 000,00	91 194,00	FONDS PROPRES				28 716		24 000	24 000														0	0	
Travaux d'éclairage public	24 000,00	26 600,00	FONDS PROPRES	0,00%			24 000																	0	0	
Attribution CVA 05 Concession Départementale	501 942,00	521 942,00	FONDS PROPRES	0,00%	288 777	313 105																		313 105	0	
Attribution Concession 21 04 (Concession Départementale)	244 800,00	244 800,00	FONDS PROPRES	0,00%			90 000	80 000	80 000															0	0	
Travaux en régie	302 000,00	302 000,00	Fonds propres	0,00%	80 000	80 000																		320 000	0	
Recupération garage solidaires	100 000,00	100 000,00	Fonds propres	0,00%	0	0																		0	0	
Travaux d'éclairage	80 000,00	80 000,00	Fonds propres	0,00%			500 000	500 000	500 000															0	0	
Rehabilitation des locaux scolaires	1 000 000,00	1 000 000,00	Fonds propres	0,00%			3 007 312	4 187 824	4 187 824															2 000 000	0	
Autres recettes des CVA			FCTVA	18,04%	4 472 000	3 297 000	3 107 312	3 107 312	3 107 312															3 221 248	0	
Prévision de créances			FCTVA	18,04%	3 297 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000															3 297 000	0	
Travaux d'habilitation - FIDE					1 000 000	100 000	100 000	100 000	100 000															0	0	
Éclairage public					100 000	100 000	100 000	100 000	100 000															0	0	
TOTAL CVA 2024-2025	85 248 037,45	93 284 219,00			8 000 291	6 239 219	12 000 000	13 284 219	13 284 219	22 000 000	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	13 184 219	

Prospective des dépenses d'investissement :

en K€	Retrospective			Prospective		
	2022	2023	PREV 2024	2025	2026	2027
Sous total dépenses d'équipement	7 399,03	19 190,02	8 136,06	12 581,57	22 852,12	16 650,13
Evolution n-1	85,70%	159,36%	-57,60%	54,64%	81,63%	-27,14%
Remboursement capital de la dette (chap 16)	455,12	2 005,81	4 079,65	3 488,62	3 181,88	502,06
Evolution n-1	0,15%	340,72%	103,39%	-14,49%	-8,79%	-84,22%
Autres dépenses d'investissement	649,56	472,93	4 200,86	273,11	133,76	226,39
Evolution n-1	#DIV/0!	-27,19%	788,26%	-93,50%	-51,02%	69,25%
Total des dépenses réelles d'investissement	8 503,71	21 668,76	16 416,57	16 343,30	26 167,76	17 378,58
Evolution n-1	91,57%	154,82%	-24,24%	-0,45%	60,11%	-33,59%

La programmation des investissements s'élève à 12 581,57 M€ en 2025. La commune poursuivra la politique de désendettement entamée en 2024, afin de ramener la dette à un niveau similaire à celui du début de la mandature. Jusqu'à l'année 2027, l'effort exceptionnel d'investissement communal s'élève à près de 58 221,17 M€. Depuis 2020, ce sont 43 817,20 M€ qui ont été consacrés aux dépenses d'équipement.

2.3.2 Le niveau d'endettement sur la prospective du budget principal

Synthèse de la dette au 01/01/2025

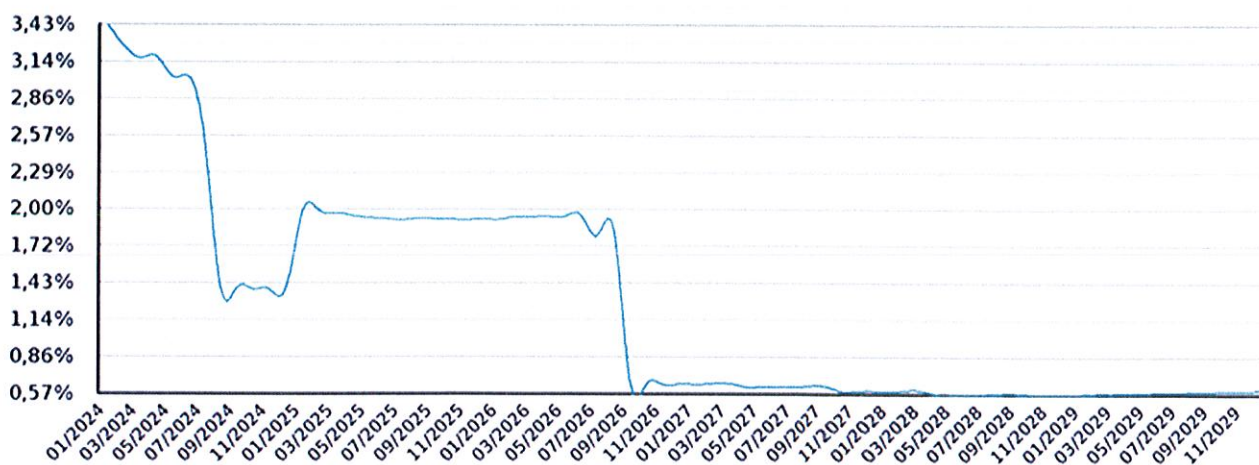
Rappel des données au 1^{er} janvier de l'exercice précédent :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
18 052 615 €	3,34%	5 ans	3 ans et 3 mois	15

Données au 1^{er} janvier 2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 244 398.53 €	1,99 %	6 ans et 7 mois	3 ans et 9 mois	10

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Source : Finance Active

Dettes par nature

Rappel des données au 1^{er} janvier de l'exercice précédent :

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	13	16 352 615 €	3,12%
Revolving non consolidés	2	1 700 000 €	5,47%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	15	18 052 615 €	3,34%
Revolving - Disponibles		84 708 €	
Total dette + disponible		18 137 323 €	

Données au 1^{er} janvier 2025

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	9	8 755 772.53 €	1,38 %
Revolving non consolidés	1	1 488 626.00 €	5,55 %
Revolving consolidés		0.00 €	0,00 %
Dettes	10	10 244 398.53 €	1,99 %

Revolving disponibles	0.00 €
Dettes + disponible	10 244 398.53 €

Dettes par type de risque (avec dérivés)

Rappel des données au 1^{er} janvier de l'exercice précédent :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 172 274 €	50,81%	1,35%
Variable	8 880 341 €	49,19%	5,40%
Ensemble des risques	18 052 615 €	100,00%	3,34%

Données au 1^{er} janvier 2025

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 725 772.53 €	85,18 %	1,37 %
Variable	1 518 626.00 €	14,82 %	5,55 %
Ensemble des risques	10 244 398.53 €	100,00 %	1,99 %

Dette par prêteur

Rappel des données au 1^{er} janvier de l'exercice précédent :

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence Française de Développement	8 022 274 €	44,44%	
Agence France Locale	4 000 000 €	22,16%	
BANQUE POSTALE	2 625 341 €	14,54%	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 700 000 €	9,42%	84 708 €
CAISSE D'EPARGNE	1 615 000 €	8,95%	
Autres prêteurs	90 000 €	0,50%	
Ensemble des prêteurs	18 052 615 €	100,00%	84 708 €

Données au 1^{er} janvier 2025

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence Française de Développement	4 685 772.53 €	45,74 %	
Agence France Locale	4 000 000.00 €	39,05 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 488 626.00 €	14,53 %	0.00 €
Autres prêteurs	70 000.00 €	0,68 %	
Ensemble des prêteurs	10 244 398.53 €	100,00 %	-

L'encours de la dette a très nettement diminué durant l'exercice budgétaire 2024. Les objectifs fixés en termes de remboursement ont été respectés, malgré le décalage de l'encaissement de certaines subventions par rapport à l'échéance espérée pour le plan de relance REACT-UE (encaissement sur la période mai-juin 2024, au lieu de la période mars-avril 2024 initialement). La méthode de financement des investissements a fait ses preuves et a permis à la commune de pleinement profiter du dispositif inédit de relance de l'Union européenne.

C'est cette même méthode qui est employée pour les nouveaux projets, en privilégiant le décaissement au moment de la date d'exigibilité des paiements, pour diminuer la charge des intérêts (cas du prêt relais souscrit auprès de CACIB en octobre 2024, mais mobilisé en décembre 2024 pour payer les appels de fonds pour l'opération de réalisation des pistes cyclables) et un remboursement rapide après l'encaissement de la subvention attachée à une opération.

Par ailleurs, aujourd'hui, un emprunt souscrit auprès de l'Agence France Locale reste en cours et fera l'objet d'un remboursement, au plus tard, en juin 2026. Néanmoins, dans l'intervalle, les subventions des opérations qui seront refinancées grâce au prêt, ainsi que les produits attendus de cession de fonciers, permettront de commencer

à organiser le remboursement partiel dès cette année 2025. L'objectif est pour cet exercice de solder la moitié de l'emprunt restant (2 millions d'euros sur l'encours de 4 millions d'euros).

L'évolution de l'encours de la dette se présente ainsi :

en K€	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	18 137,32	10 244,39	6 755,77	3 573,89	3 071,83
Capacité de désendettement (en année)	- 126,24	31,78	20,58	10,90	8,71
Emprunt	13 069,48	2 100,30	1 499,65	5 299,80	745,07

Si le ratio de la capacité de désendettement reste élevé au sortir de l'exercice 2024, les données s'améliorent plus nettement à partir de cet exercice 2025, en permettant de repasser sous le seuil de 12 années à partir de l'année 2026 (hors mobilisation effective de nouveaux préfinancements, en fonction de l'avancée réelle des opérations).

La prospective des recettes d'investissement :

en K€	Retrospective			Prospective		
	2022	2023	PREV 2024	2025	2026	2027
FCTVA (art 10222)	487,50	719,76	3 297,66	1 260,00	1 937,31	3 537,85
Evolution n-1	-22,04%	47,64%	358,16%	-61,79%	53,75%	82,62%
Emprunts	7 893,26	13 069,48	2 100,30	2 487,60	5 980,32	745,07
Evolution n-1	N/S	39,61%	-522,27%	15,57%	58,40%	N/S
Subventions (chapitre 13)	1 923,33	8 540,34	7 343,87	10 445,70	16 900,13	11 744,66
Evolution n-1	-46,86%	344,04%	-14,01%	42,24%	61,79%	-30,51%
Autres recettes	129,11	222,88	4 323,70	2 150,00	1 350,00	1 351,00
Evolution n-1	-56,87%	72,63%	1839,92%	-50,27%	-37,21%	0,07%
Total des recettes réelles d'investissement	10 433,20	22 552,46	17 065,53	16 343,30	26 167,76	17 378,58
Evolution n-1	129,61%	116,16%	-24,33%	-4,23%	60,11%	-33,59%

FCTVA : Cette recette concourt à l'investissement des collectivités. Les attributions au titre du FCTVA sont calculées sur la base d'un taux forfaitaire appliqué aux dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles réalisées par les collectivités territoriales. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404% pour les dépenses éligibles. Ce taux pourrait être amené à évoluer dans le cadre de la loi de finances en cours d'élaboration.

Subventions : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté, Europe...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

Autres recettes : essentiellement la taxe d'aménagement

Au sortir du plan de relance REACT UE, la commune a démontré sa capacité à mener des projets d'envergure, tout en respectant les délais et en maîtrisant les enveloppes budgétaires. La commune continue de mobiliser en priorité les fonds européens, qui permettent d'obtenir les meilleurs taux de financement pour les opérations. Le reste à charge en est réduit tout comme, le cas échéant, la nécessité de recourir à de nouveaux emprunts.

2.3.3 Les grands équilibres financiers : impact de la prospective sur les épargnes

Epargne Brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de richesse financière (*à noter que les deux retraitements suivants sont réalisés : les travaux en régie sont déduits des dépenses réelles de fonctionnement et les produits des cessions d'actifs sont déduits des recettes réelles de fonctionnement*)

Epargne Nette = Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

en K€	2022	2023	2024 PREV	2025	2026	2027
Epargne brute	492,92	722,98	322,32	352,70	377,31	427,53
Epargne nette	37,80	224,48	- 7 657,33	- 3 135,92	- 2 804,57	- 74,53
Epargne nette hors préfinancements REACT UE	NC	NC	- 178,30	- 147,97	- 124,05	NC

L'hypothèse d'épargne nette en 2024 est négative, au regard du poids important que représente le désendettement de la commune. Pour les années suivantes, cette dernière demeure négative, du fait de la poursuite du désendettement. Les prévisions pessimistes d'évolutions des recettes de fonctionnement font faiblement évoluer l'épargne brute, indicateur qui est également consulté par les financeurs et organismes bancaires pour juger de la santé financière de la commune. A partir de l'année 2027, la prévision d'épargne s'améliore néanmoins.

Dans le travail de préparation budgétaire 2025, les leviers d'amélioration de ces données seront envisagés pour chaque exercice (notamment au titre des départs en retraite échelonnés sur la période pour une dizaine d'agents au total). Deux évolutions importantes auront un impact sur les recettes certaines de la commune et favoriseront l'amélioration des indicateurs d'épargne : s'agissant de la dotation de solidarité rurale, la prise en compte de la hausse de la population et la hausse du linéaire de voiries communales pris en compte pour son calcul ; cette augmentation du linéaire de voiries aura le même impact sur la part communale du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT).

3. PRESENTATION DES ORIENTATIONS GENERALES 2025

Rappel des objectifs généraux de la mandature :

Le projet de mandature à La Plaine des Palmistes vient traduire le programme politique pour lequel le conseil municipal a été élu en juin 2020. Il s'équilibre autour de deux grandes lignes directrices :

- La poursuite d'investissements structurants pour le territoire
- Le développement d'actions de proximité pour répondre au besoin de cohésion sociale au quotidien

De nombreux engagements pris par la commune rejoignent les objectifs de développement durable, prioritaires également pour La Réunion sur des domaines variés tels que, par exemple, l'éducation et l'épanouissement (infrastructures éducatives adaptées aux besoins de la population, création d'une classe Passerelle, espaces d'activités physiques, création d'une Maison Sport-Santé, promotion des activités de plein-air), le respect de l'environnement (mise en valeur de la biodiversité, adhésion au programme Abeilles Sentinelles, éducation au développement durable) ou encore l'autonomie alimentaire (programme d'accompagnement des exploitants agricoles, soutien d'une AMAPEI).

Le retour à la terre et le développement de l'agrotourisme contiennent en leur sein les promesses d'un développement du territoire qui profite à l'ensemble des Palmiplainois. Le projet de création d'un « hôtel à ciel ouvert » permettra à tous de proposer des solutions d'hébergement respectueuses de l'environnement et raisonnées. Le foncier agricole, public ou privé, doit pouvoir servir à porter toutes les initiatives porteuses d'une croissance partagée, par la mise en œuvre de diverses initiatives telles que la mise à disposition de serres agricoles, l'accompagnement des producteurs ou encore la création de filières d'écoulement.

L'éloignement des centres urbains et des zones d'activités plus denses impose aussi aujourd'hui de préparer le développement territorial de demain, en lien avec l'intercommunalité (constitution de réserves foncières, insertion par l'activité économique) et les organismes consulaires (Chambre des Métiers, CCI). La volonté est également de mener une démarche de promotion immobilière raisonnée, pour favoriser l'installation d'activités économiques et de services répondant aux besoins du territoire de demain (cession de fonciers à vocation économique et touristique, accompagnement de porteurs de projet, aménagements d'espaces à vocation commerciale, création de structures d'accueil à vocation sociale et inclusive).

En décembre dernier, la commune a accueilli le comité de pilotage (COPIL) PVD, étape nécessaire avant la signature de la convention « Opération de revitalisation de territoire » (ORT). Cet outil vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. La feuille de route de la convention en cours de finalisation en partenariat avec la CIREST et le SGAR intègre déjà l'ensemble des actions déjà en cours ou à venir dans le cadre de cette année 2025, tout en prévoyant les actions pour anticiper le développement du territoire palmyrain. Pour suivre sa bonne mise en œuvre, la commune a nommé une chargée de projets, faisant l'interface au quotidien entre les services et les partenaires.

Enfin, à compter de cet exercice budgétaire, le rapport sur les orientations budgétaires comportent une présentation des travaux menés en termes de conformité et maîtrise des risques financiers et comptables.

Synthèse des déclinaisons thématiques pour 2025

Aménagement et Développement Territorial

Depuis 2020, la commune fait partie des territoires « Petites Villes de Demain », lui ouvrant ainsi un éventail de possibilités en termes d'accompagnement en ingénierie et en investissements. 2021 avait été marquée par le classement en commune touristique, objectif affiché dans le projet de mandature. La volonté est d'aller plus loin pour obtenir le classement en station de tourisme. Les années 2022 et 2023 ont permis d'avancer sur la concrétisation de divers projets : livraison des ouvrages de franchissement des anciens radiers Bras-Canard et Bras Piton, finalisation des études et lancement des consultations pour la remise à niveau de la rue Louis Carron et pour la reconstruction du Pont Frémicourt, démarrage des travaux pour le parcours de santé du stade Adrien Robert, poursuite de l'opération Centralité 2^e Village. L'année 2024 a permis d'avancer sur les études et plans de financements de certains projets stratégiques pour le territoire. L'ensemble des 14 actions est aujourd'hui engagé pour cette thématique. Sur celles-ci, ce sont principalement les directions Urbanisme et Grands Projets, Technique et Environnement et Sport, Nature et Associations, en soutien des projets portés par les autres et les nombreux partenaires et porteurs de projets.

L'année 2025 permettra de constater les avancées suivantes :

- Finalisation de l'opération « Centralité 2e Village », cofinancé à 80 % par l'Etat,
- Création du « Village Bien-Être », en partenariat avec le Département de La Réunion, dans le cadre de son soutien aux Petites Villes de Demain, au titre d'un dispositif spécifique du Pacte Département et Territoires
- Lancement des premières opérations de réfection de voiries publiques, via l'accord-cadre dédié aux voiries et VRD,
- Finalisation de la révision générale du PLU, avec l'objectif d'une adoption au dernier trimestre 2025
- Démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics du Cœur de Ville
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la requalification et reconstruction du quartier scolaire « Myosotis – Claire Hénou – ancien Collège Gaston Crochet ».
- Etudes préalables (diagnostic) pour la préservation des cases créoles
- Travaux de création du giratoire rue Marcelly Robert (portés par la région Réunion)

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'offre de locations de vélo à assistance électriques

Cadre de Vie, Emploi et Insertion

La thématique Cadre de Vie, Emploi et Insertion intègre toutes les actions qui visent à maintenir la qualité du cadre de vie exceptionnel qu'offre La Plaine des Palmistes et mener des projets en faveur du développement social. Sur les 30 actions que compte cette thématique, 27 actions ont déjà démarré depuis 2021, portées à la fois par la Direction Technique et Environnement et le Service de Valorisation de la Biodiversité (volet Cadre de Vie) et par le CCAS (volet Emploi et Insertion).

Pour ce qui concerne le cadre de vie, les actions seront concentrées sur les aspects suivants :

- Poursuite de l'amélioration de la gestion du service technique, avec la rationalisation de la gestion des stocks et la préparation des départs en retraite
- Candidature au Fonds CHENE V, destiné à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. Il permettra d'avoir un accompagnement renforcé sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal (notamment Hôtel de Ville)
- Déployer en lien avec la CIREST le dispositif SIME, favorisant l'entretien de nos deux sites emblématiques que sont Bras des Calumets et la Pyramide, également levier d'insertion par l'emploi,
- Réhabilitation du CCAS, avec une reconfiguration de l'existant en un bâtiment basse consommation
- Création et remise à niveau de trois aires touristiques

En matière de préservation de la biodiversité, le service poursuivra le travail engagé dans le cadre du Plan Départemental « 1 million d'arbres » (cofinancé par le Département de La Réunion) ; la montée en régime de notre unité de production permettra d'être autonome dans notre souhait de préservation des espèces endémiques.

Dans le cadre de la renaturation et l'aménagement paysager entre l'espace de loisirs, santé, d'endémiques et d'indigènes et la Ravine Bras Creux, les études de maîtrise d'œuvre démarrent au 1^{er} trimestre 2025, pour pouvoir démarrer les travaux d'aménagement au second semestre 2025.

L'entretien, la sécurisation et la modernisation du réseau routier sont une compétence obligatoire de la commune. Celle-ci doit y consacrer des moyens adaptés en ce sens. En 2024, la commune a eu recours aux services de la société GEOPTIS pour mettre à jour son linéaire de voiries communales. Cela permet aujourd'hui d'avoir un référentiel à jour des kilomètres linéaires à entretenir. L'enveloppe budgétaire globale en matière de fonctionnement sera maintenue pour permettre les interventions rapides sur la voirie publique et les petits aménagements favorisant la sécurité de la circulation piétonne et automobile.

Le volet Emploi et Insertion est porté principalement par le CCAS, mais aussi par la mission « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ». Les travaux de réalisation de la 2^e crèche pourraient démarrer au 2^e semestre. Au regard du taux de prise en charge annoncé en baisse pour les contrats PEC, de nouvelles méthodes et organisations devront être trouvées pour préserver l'emploi et un effectif suffisant dans certains services prioritaires (notamment écoles, lutte antivectorielle et environnement).

A ce jour, concernant le projet TZCLD, la commune attend des informations pour candidater à la troisième phase d'expérimentation, forte d'un dossier complet pour faire partie des futurs territoires retenus et du soutien de tous les partenaires locaux (notamment Etat, France Travail, Région, Département, CIREST).

Alimentation, Santé et Sécurité Publiques

L'année 2025 verra la livraison dans les premiers mois des serres agricoles anticycloniques à Bras-Piton. Dans le même temps, en fonction des appels à projets, la commune sera en mesure de lancer les études pré-

opérationnelles pour les serres supplémentaires dans le secteur « Remparts ». Toujours sur la question agricole, la commune candidate à la phase 2 du Projet Alimentaire Territorial.

En matière de santé, le contrat local de santé continuera de voir ses différentes fiches actions déclinées, notamment au sein de la Maison Sport Santé, qui a obtenu le renouvellement de son habilitation pour 5 années. En lien direct avec le Projet Alimentaire Territorial qui portera certaines actions, la volonté est de continuer à placer la bonne nutrition et de l'activité physique au cœur du bien-être des habitants.

Sur le volet sécurité, l'élaboration du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est confiée au CCAS, afin de profiter de l'expertise acquise par les équipes en matière de développement de dispositifs partenariaux (CTG, CLS).

Epanouissement, Education, Développement Personnel

Les actions en faveur de culture sont maintenues pour 2025. La commune a obtenu le renouvellement du cofinancement de la DAC OI, pour l'extension des horaires de la médiathèque et le renouvellement du fonds de lecture pour 5 années. La finalisation de la démarche du contrat territoire de lecture permettra d'avoir des aides complémentaires de l'Etat pour aider aux actions culturelles et éducatives au sein de la médiathèque mais également en dehors : il s'agit de rapprocher la culture de la population. L'école Claire Hénou accueillera prochainement une Bibliothèque-Centre Documentaire (BCD), pour accompagner encore plus dans l'apprentissage et le goût de la lecture.

La question éducative voit la reconduction des actions récompensant ou accompagnant les élèves et diplômés : récompenses aux diplômés, aide de 300 euros aux étudiants pour la première inscription universitaire, aide financière aux projets des écoles, aide aux projets éducatifs, sorties scolaires. Le démarrage de l'utilisation du vélobus permettra de développer de nouvelles actions et donner encore plus le goût de la pratique du vélo aux jeunes palmiplainois. Pour rappel, un vélobus sera mis à disposition de l'association Nout Goyavier.

En matière sportive et associative, les crédits dédiés aux subventions aux associations resteront inchangés, afin de maintenir un soutien fort à ce secteur important pour la cohésion sociale sur le territoire. Diverses manifestations sont par ailleurs programmées cette année, afin d'inciter à l'activité physique et sportive : Trail des Saveurs, Forum des Associations, Evènement « La Plaine à Vélo », reconduction du dispositif « Savoir Nager » (déjà 30 enfants participants en janvier 2025 – bilan à venir lors d'un prochain conseil).

Travaux prévisionnels menés en 2025 en matière de conformité et de maîtrise des risques financiers et comptables

Conformément à la délibération n°05-121224 du 12 décembre 2024, une présentation des principales actions engagées en matière de conformité et de maîtrise des risques comptables et financiers est faite.

Pour mémoire, les priorités d'action sont les suivantes pour l'année 2025 :

- Recensement des thématiques principales d'actions pour l'année (Mandatement, Gestion de la Paie, Modification des RIB/IBAN, Gestion des Frais de mission et de déplacements, Subventions aux Associations)
- Identification des règles juridiques applicables et vérification de la conformité de leur application (diagnostic) pour les thématiques de l'année
- Ecriture des procédures correspondantes provisoires et phase de test de leur application
- Validation/écritures des procédures définitives pour les thématiques 2025

A ces thématiques, est rajouté le volet « commande et achats publics », dont la technicité et l'évolution rapide des procédures rendent nécessaire une incorporation en continu à la démarche de conformité.

La mission fait l'objet d'un stage longue durée ayant démarré à la mi-janvier (distanciel deux jours par semaine jusqu'au mois d'avril, puis présentiel jusqu'au début du mois d'août), permettant de faire travailler en profondeur un étudiant de Master 2 Droit Public sur le sujet.

Les premiers travaux ont démarré par la question de la gestion des frais de mission et de déplacements, afin d'améliorer le traitement administratif et comptable. L'arrivée en présentiel du stagiaire favoriser le démarrage du projet concernant les autres thématiques, avec toujours la même logique « *diagnostic des procédures et pratiques existantes – recensement des règles applicables – établissement de préconisations – écritures des procédures & phase de test avant mise en application* ».

L'ambition est de créer à terme un guide interne de la conformité. Un état d'avancement de la démarche sera proposé à l'occasion du vote du compte administratif pour l'année 2025.

Ce rapport d'orientation budgétaire dont il est proposé de débattre vient traduire les grandes lignes de la stratégie de gestion communale pour cette année 2025. Plus encore que les années précédentes, la préparation budgétaire est faite de manière particulièrement prudente, afin de pouvoir tenir les différents engagements réglementaires, comptables et financiers, dans un contexte national incertain sur le plan budgétaire. Les ambitions affichées correspondent à ce que la commune est en capacité de réaliser, grâce à l'engagement de tous nos agents et partenaires privés et institutionnels.

En fonctionnement, le travail de rationalisation des dépenses est poursuivi, avec la pérennisation d'une enveloppe de crédits budgétaires affectée à chaque direction. En investissement, la traduction effective du budget en autorisations de programmes et crédits de paiement permettra de mieux maîtriser la trésorerie et le besoin de financement.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 contres** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

- **DÉBAT** sur les orientations budgétaires,
- **DÉLIBÈRE** sur les orientations budgétaires,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET
Johnny PAYET